

- 2478—Plaçant en service actif les forces navales de réserve du Canada.
- 2479—Plaçant en service actif les forces navales permanentes.
- 2480—Re: Mandat au montant de \$5,345,590 pour placer l'armée active et permanente de l'air sur pied de paix complet.
- 2481—Décret arrêtant les règlements de la Censure.
- 2482—Plaçant la milice active sur pied de guerre.
- 2483—Décret arrêtant les règlements relatifs à la défense du Canada.
- 2484—Nouvel enrôlement d'anciens constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
- 2485—Nommant comme Régistrnaire général des aubains des pays ennemis, le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
- 2489—Institution d'un Tribunal des Prises.
- 2491—Règlements relatifs aux pensions.
- 2495—Mandat au montant de \$50,000 pour défrayer l'emploi d'un personnel de surnuméraires civils qui rempliront des fonctions urgentes.
- 2496—Re: Censure relative aux compagnies de télégraphie sous-marine, de radio, de télégraphe et de téléphone, ou à la mise en circulation de matières prohibées.
- 2498—Re: l'expression "Armée du Canada en service actif" dont on devra se servir au lieu de l'expression: "Armée de campagne du Canada".
- 2499—Règlements de la censure, 1939.
- 2500—Re: appel des unités, formations et détachements de l'Armée auxiliaire active de l'Air.
- 2504—Le gouvernement du Royaume-Uni applique le système d'assurance des risques de guerre aux navires britanniques enregistrés au Canada.
- 2506—Re: La censure des postes.
- 2507—Pour placer en service actif des corps de dépôt de la milice active.
- 2511—Autorisation pour appeler sous les drapeaux les officiers et les aviateurs de la force aérienne de réserve au besoin.
- 2513—Organisation du comité de coordination de la censure.
- 2514—Re: Les membres des forces navales, de la milice et de l'aviation royale du Canada peuvent garder leurs fonctions d'employés de l'Etat, si leurs ministères le demandent.
- 2515—Nomination de Walter S. Thompson comme président du comité de coordination de la Censure.
- 2516—Mise en force des règlements relatifs au prix des denrées, du combustible et d'autres commodités nécessaires à l'existence.
- 2520—Nomination du Conseil des prix de guerre et du commerce.
- 2521—Incarcération des aubains ennemis.
- 2524—Contrôle de la marine marchande.
- 2525—Les employés de la Corporation de Radio-Canada, de la commission des ports nationaux, des services de transport maritime du Canadien-National, des lignes canadiennes aériennes, des compagnies de chemins de fer et de télégraphe du Canada peuvent rester à leurs postes, si leurs chefs de département le demandent.
- 2532—Appel en service actif de certaines unités, de groupements et de détachements des forces aériennes auxiliaires actives.
- 2533—Transfert de certains navires du gouvernement canadien au service naval. La loi de discipline sur les navires de l'Etat ne s'y applique pas.
- 2548—Organisation du comité des allocations aux personnes à charge.
- 2549—Nomination d'un bureau de censure des câbles et des messages par radio trans-océanique, avec une liste de rémunération.